

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1707/SG/IAM portant interdiction de séjour .

n° 74-1707/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

9 novembre 1974

Numéro JO

n° 23 du 10/12/1974

Date du numéro

10 décembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et dans les cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit à Mohamed Ali Hassan, né vers 1935 à Djibouti (T.F.AL), condamné le 1er mars 1974 par le tribunal des flagrants délits de Djibouti, à 8 mois d'emprisonnement et 2 ans d'interdiction de séjour, pour vol avec effraction et vagabondage, écroué le 1er mars 1974 libérable le 1er novembre 1974 .